

## N'OUBLIE PAS

### Les VSBG ne sont PAS de ta faute!

Dans le monde entier, de nombreuses femmes, hommes, filles et garçons sont victimes d'abus physiques ou sexuels ou d'autres formes de VSBG. N'importe qui peut être victime de violence.

### Tu n'es PAS seul.e! Une assistance est disponible!

Il y a des gens qui peuvent t'aider, tels que des médecins, la police et des travailleurs sociaux. Si tu es victime de VSBG, parles-en à une personne de confiance ou contacte les organisations susmentionnées.

### AIDE les autres à se protéger également!

Si une victime de VSBG te contacte, écoute-la et rappelle-lui que ce n'est pas de sa faute et qu'il/elle n'est pas seul.e. Dis-lui qu'une aide est disponible et encourage la personne à demander un soutien. Si la personne est d'accord, vous pouvez, ensemble, contacter les organisations susmentionnées.

Partage le dépliant et la vidéo afin de toucher un maximum de personnes!

<https://youtu.be/duv6EhnpXoM>



## A PROPOS DE NOUS

Le projet PROTECT, géré par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et ses partenaires, vise à renforcer les services nationaux d'assistance aux victimes de VSBG. PROTECT a également pour objectif d'adapter l'assistance de ces services aux besoins spécifiques des demandeurs d'asile et des personnes migrantes, enfants ou adultes ainsi que personnes migrantes LGBTI.

<https://eea.iom.int/PROTECT-project>



Financé par le programme Droits, Égalité et Citoyenneté de l'Union européenne (2014-2020)



Informations sur

## LES VIOLENCES SEXUELLES ET BASÉES SUR LE GENRE



En Belgique, **CHAQUE** enfant a les mêmes droits quel que soit son âge, qu'il soit une fille ou un garçon, son orientation sexuelle, sa langue, sa religion ou son pays d'origine.

Tu as le **DROIT** de mener une vie sans aucune forme de violence. Si quelqu'un - n'importe qui - te blesse ou menace de te blesser toi ou quelqu'un que tu connais, rappelle-toi que tu as le droit de recevoir aide et protection.

Tu n'es pas seul.e. De l'**AIDE** est disponible.

## VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE (VSBG)

### Qu'est-ce que les VSBG ?

LES VIOLENCES SEXUELLES ET BASÉES SUR LE GENRE (VSBG) sont des actes perpétrés **SANS LE CONSENTEMENT D'UNE PERSONNE**, sur la base de normes de genre et de relations de pouvoir inégales. Elles comprennent les actes qui peuvent causer un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles, émotionnelles, psychologiques ou économiques. Les auteurs utilisent souvent la force, la coercition, la tromperie ou la manipulation. Le plus souvent, les VSBG ne sont ni reconnues, ni signalées.



### Quels sont les types de VSBG qui existent?

Il existe de nombreuses formes de VSBG. La violence sexuelle et la violence domestique (qui se recoupent parfois) sont les plus fréquemment signalées.

**LA VIOLENCE SEXUELLE** comprend, au moins, (la tentative de) (le) viol, l'abus, l'exploitation et le harcèlement sexuel. Ceux-ci peuvent prendre plusieurs formes telles que des attachements corporels non désirés du corps, des blessures aux parties intimes, des commentaires sexuels non désirés, le fait d'être forcé.e d'avoir des relations sexuelles, de regarder des actes sexuels, d'être nu.e. La violence sexuelle **CE N'EST PAS QU'AVOIR DES RAPPORTS SEXUELS**. Il s'agit de violence, d'exploitation et d'abus de pouvoir et/ou de contrôle.

**LA VIOLENCE DOMESTIQUE** est la violence qui a lieu au sein du foyer ou de la famille, entre partenaires intimes ou autres membres de la famille. Ces abus peuvent prendre de nombreuses formes et peuvent inclure des coups et des agressions physiques, des menaces et de l'intimidation, des brimades, des insultes et du harcèlement, l'isolement, le contrôle de l'argent et des finances ainsi que la violence sexuelle. Habituellement, la violence conjugale consiste en un modèle continu de comportements oppressifs qui visent à humilier et à contrôler.

**D'AUTRES EXEMPLES DE VSBG COMPRENNENT:** menaces, insultes, passages à tabac, violence psychologique, grossesse ou avortement forcés, harcèlement (par des regards, des paroles ou



des actes), pratiques traditionnelles néfastes (mutilations génitales féminines, mariages précoces ou forcés), crimes dits d'honneur, crimes contre les personnes identifiées comme lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres ou intersexes (LGBTI). Mais aussi le fait d'être emmené.e dans un autre pays contre rémunération, actes sexuels ou travail.

### Qu'est-ce que le consentement sexuel?

Le consentement sexuel c'est accepter d'avoir des activités sexuelles. Sans consentement on parle de violence sexuelle. Le consentement sexuel éclairé est toujours donné volontairement et librement. Il ne peut être donné par une personne qui est ivre ou droguée ou par une autre personne en ton nom. Dans certains cas, le consentement peut ne pas être possible en raison d'une déficience physique ou intellectuelle. N'oublie pas : tu peux toujours changer d'avis, même si tu as déjà accepté une activité sexuelle.

### Quelle est la différence entre sexe, genre et identité de genre?

LE **SEXE** d'une personne correspond aux caractéristiques biologiques attribuées à sa naissance, tandis que le **GENRE** évoque les rôles et comportements déterminés socialement (comment s'habiller et se présenter, quels devraient être les rôles et responsabilités, etc.) selon le sexe biologique. L'**IDENTITÉ DE GENRE** d'une personne renvoie à l'expérience intime profondément ressentie par chaque personne en matière de genre. Cette expérience peut correspondre ou non au sexe attribué à la naissance, au sentiment personnel qu'une personne a de son corps (ce qui peut impliquer, si librement choisi, une modification de l'apparence ou de la fonction corporelle par des moyens médicaux, chirurgicaux ou autres) ainsi qu'à d'autres expressions de genre, telles que la manière de s'habiller, de s'exprimer et de se comporter.

## Qui appartient à la communauté LGBTI?

LGBTI est un terme générique qui vise à mettre l'accent sur la diversité du sexe biologique, de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre et se référant, non exclusivement, aux personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes.

## Qui peut être touché par les VSBG?

Les VSBG peuvent toucher N'IMPORTE QUI et ce n'est jamais la faute de la victime. Les femmes et les hommes, les filles et les garçons, les adultes et les enfants, les personnes s'identifiant comme LGBTI, peuvent toutes devenir victimes des VSBG. Les VSBG ne sont jamais justifiables.

## Qui peut commettre des VSBG?

N'IMPORTE QUI peut commettre des VSBG. L'agresseur peut être un parfait inconnu ou quelqu'un que tu connais, comme un membre de la famille, un ami ou un partenaire. Les VSBG peuvent également être perpétrés par l'État.

## Où les VSBG peuvent-elles se produire?

Les VSBG peuvent se produire N'IMPORTE OÙ: dans ton pays d'origine, pendant ton voyage vers un autre pays ainsi que dans le pays où tu vis actuellement. Cela peut se produire au sein des foyers ou dans des lieux publics comme à l'école, au travail et dans un centre d'accueil.

## VSBG, est-ce ma faute?

La victime n'est JAMAIS responsable des VSBG. Les normes de genre et les relations de pouvoir inégales sont les causes profondes des VSBG. L'auteur est la seule personne à blâmer.

## Que se passe-t-il si je ne me suis pas défendu.e?

Il est très courant de ne pas riposter lors d'une agression, car tu pourrais paniquer et te sentir désespéré.e ou pris.e au piège et ne pas savoir quoi faire pour te sortir de cette situation. Cela ne signifie pas que tu es consentant.e par rapport à l'agression.

## Quelles sont les conséquences des VSBG?

Les VSBG peuvent avoir des conséquences à la fois physiques et émotionnelles. Physiquement, les VSBG peuvent causer des lésions corporelles, des douleurs, des infections. Les femmes et les filles peuvent tomber enceintes sans le vouloir. Les conséquences émotionnelles des VSBG peuvent comprendre des traumatismes, des cauchemars, des insomnies, des maux de tête ainsi que diverses émotions telles que la colère, la honte, la tristesse, la culpabilité et la peur. Toutes les émotions se valent et la Belgique dispose de services professionnels et confidentiels pour aider les victimes. Tu n'es pas seul.e.

### N'OUBLIE PAS!

N'IMPORTE QUI peut être une victime de VSBG

Les VSBG ne sont JAMAIS de la faute de la victime

Les VSBG sont toujours INACCEPTABLES

Tu peux demander de l'AIDE



## SERVICES DISPONIBLES

### Que puis-je faire si moi-même ou une personne de mon entourage a vécu ou a été témoin de VSBG?

Si tu es victime, témoin ou suspecte de la VSBG, tu peux en informer un membre de ta famille ou un autre adulte en qui tu as confiance.

Il existe également d'autres personnes pouvant t'aider de manière confidentielle, telles que des enseignants, des travailleurs sociaux, des policiers et des médecins.

Si tu as déjà été en contact avec une organisation de soutien aux personnes migrantes et réfugiées, n'hésite pas à demander leur aide.

La violence sexuelle et sexiste est un crime. Si tu es confronté.e ou constates des VSBG sous l'une de ses formes, tu peux contacter:

POLICE FÉDÉRALE BELGE	101
LES URGENCES	112
TÉLÉ-ACCUEIL	107

*Ces numéros sont gratuits et n'apparaîtront pas sur la facture du téléphone (le numéro figurera cependant dans la liste des numéros appelés, assure-toi donc de supprimer ton dernier appel du téléphone). Tu n'es pas obligé.e de donner ton nom à la personne qui recevra ton appel.*

### Hotlines pour jeunes victimes de violences:

**ECOUTE ENFANTS:**  
103 ou 103ecoute.be

*Cette hotline s'adresse aux enfants qui ont des problèmes.*

**SOS JEUNES:**  
02/512 90 20 (numéro payant)  
*Cet organisme aide les jeunes qui ont des problèmes.*

**SOS ENFANTS:**  
02/542 14 10 (numéro payant)  
*Cet organisme aide les enfants victimes de violence.*

**MAINTENANTJENPARLE.BE**  
081/22 54 15, 081/22 54 35 ou chat  
*Maintenantjenparle.be aide les jeunes victimes de violences (plus particulièrement de violences sexuelle).*

**CHILD FOCUS**  
116 000  
*Child Focus offre un soutien psychologique et légal aux victimes d'enlèvement et d'exploitation (sexuelle).*

### Que faire en cas de besoin d'aide juridique?

SERVICES DROIT DES JEUNES:  
[www.sdj.be](http://www.sdj.be)

### Que faire si j'ai besoin d'un soutien émotionnel?

**ECOUTE ENFANTS:** 103  
**SOS ENFANTS:** 02/542 14 10  
**SOS JEUNES:** 02/512 90 20  
**MAINTENANTJENPARLE.BE** 081/22 54 15, 081/22 54 35

### Quels autres services sont disponibles?

**AIDE À LA JEUNESSE:**  
[www.aidealajeunesse.cfwb.be](http://www.aidealajeunesse.cfwb.be)

**CENTRES PSYCHO MÉDICO SOCIAUX (CPMS)**  
<http://www.enseignement.be/index.php?page=26028>